

06-99

Pour diffusion immédiate

Le 25 septembre 2006

INFRACTION À LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : BAFFIN INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 60 000 \$

HAMILTON (Ontario) – Baffin Inc., une entreprise de Stoney Creek (Ontario) qui fabrique divers types de chaussures, dont des bottes d'hiver et de travail, a été condamnée à payer une amende de 60 000 \$ le 21 septembre 2006 pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En raison de l'infraction, un employé a subi de graves blessures à une main.

Le 1^{er} juin 2005, un travailleur de l'entreprise installait un élément d'une machine à injecter (utilisée dans la fabrication des chaussures) lorsqu'un interrupteur de commande, activé soudainement, a fait lever un moule qui a écrasé la main droite de l'employé. À la suite de l'incident, le travailleur a dû être amputé de l'auriculaire et d'une partie de la main. L'incident s'est produit à l'usine de l'entreprise située au 346, avenue Arvin, à Stoney Creek.

Une enquête du ministère du Travail a révélé que la partie principale de la machine à injecter, qui compte plusieurs postes de moulage, était verrouillée, mais que l'interrupteur qui actionnait le moule en cause ne l'était pas.

Baffin Inc. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, d'avoir négligé de vérifier que l'interrupteur de commande de la machine à injecter était verrouillé et d'avoir omis de prendre des précautions efficaces pour empêcher une mise en marche susceptible de mettre à risque la sécurité du personnel, comme l'exige l'article 76 du règlement relatif aux établissements industriels. L'entreprise a ainsi contrevenu à l'alinéa 25(1)c) de la Loi.

L'amende a été imposée par M. John Takach, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Hamilton. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est affectée à un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :
Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Shantanu Roy
Avocat de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-6483

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
45, rue Main Est, salle d'audience 308
Hamilton (Ontario)

Juge : M. John Takach, juge de paix

Date/heure : Le 21 septembre 2006 à 11 h 30

Défendeur : Baffin Inc.

Affaire : Infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Also available in English

www.labour.gov.on.ca